

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du mercredi 6 avril 2016 à 19h30

Absenté à 20h45 : S.Bernard (pouvoir à N.Hamel).
Secrétaire de séance : H. de Vaumas

1) Compte Rendu du Conseil du 8 mars 2016.

Après lecture, ce Compte Rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2) Vote des comptes administratifs et de gestion 2015.

Après lecture par Mme Reltienne, ils sont approuvés à l'unanimité par le Conseil, Mr le Maire s'étant retiré au moment du vote, comme le prévoit la procédure. Des tableaux synthétiques des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement sont joints à ce compte-rendu.

3) Vote des taxes communales 2016.

Au regard des revenus de la Commune réduits par :

- la baisse de la cotisation sur la VA des entreprises après l'arrêt de l'activité du Styliss (4 400 €), sachant que la baisse de la taxe foncière sera du même ordre en 2017,
- l'augmentation des prélèvements (fonds de péréquation des ressources communales de 1 500 €),

et compte tenu des besoins vitaux non satisfaits (toitures, voiries, ...),

le Maire propose l'augmentation de 2,5% des taux des quatre taxes - foncier bâti, foncier non bâti, habitation et CFE (cotisation foncière des entreprises). Le Conseil approuve après vote :

pour : 9 voix, contre : 1 voix, abstention : 1 voix.

4) Vote du Budget communal 2016

Après examen de toutes les rubriques de dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que des dépenses et recettes d'investissement, le Conseil considère nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000 € pour assurer les dépenses de fin d'année 2016 et la réalisation des travaux en 2017, notamment la réfection de la toiture du foyer communal. Toutefois l'emprunt sur 10 à 12 ans ne sera effectivement lancé qu'au vu de l'état de nos comptes au milieu de l'année en cours. L'ensemble des prévisions établies est approuvé par le Conseil.

5) Informations générales.

a- Débroussaillage : la moitié de la rue Plaquée est achevée..

b- Stationnement du bus scolaire Rue Marcot. Après la plainte d'un riverain, le Conseil recherche un autre endroit plus adéquat pour garer le bus scolaire.

c- Carrière dans les Lames. Le Préfet reporte sa décision d'autorisation d'exploitation d'une carrière sollicitée par les sablières de Gurgy.

d- Chemin des Galopins. Le Conseil départemental fait réparer la buse cassée par l'entreprise TARTARET.

e- SAEP. Les élus de Rouvray se sont opposés à l'augmentation du prix de l'eau de 2% qui passera de 1,31 € à 1,34 €/m³.

6) Délibération.

Une délibération est adoptée pour signer la convention de voirie avec les Sablières de Gurgy de 2016 à 2026 par laquelle cette entreprise s'engage à maintenir en bon état permanent les voies empruntées par les véhicules de transport.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire